



POLITIQUE ÉCORESPONSABLE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Adopté le 21 octobre 2024

Résolution 368-2024-10

L'écoresponsabilité et le développement durable sont deux concepts qui se chevauchent énormément. Dans le document présent, nous nous concentrons sur l'écoresponsabilité qui est définie comme un *ensemble de comportements qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable*¹. *C'est un mode de développement durable qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.*² Elle met en valeur des solutions d'affaires qui, en plus d'être profitables, ont des retombées bénéfiques pour les travailleurs, la collectivité et l'environnement.³ Année après année, nous observons une préoccupation grandissante envers les changements climatiques et environnementaux.

L'objectif principal de la présente politique est de réduire l'impact environnemental de nos employés municipaux, et les conscientiser à ce que leur comportement, ainsi les activités qu'ils planifient prennent compte du principe de respect à long terme de la préservation de l'environnement, de l'équité sociale et de l'efficacité économique, et a pour finalité **l'action**.

Lors de l'application de la politique, cette dernière pourrait avoir un impact décisionnel sur la Municipalité. Il est à noter que cette politique est en **évolution constante**, et a comme objectif **l'amélioration continue** pour s'adapter à la réalité de la situation de notre environnement. Il n'est pas à négliger lors de l'application de l'aspect durable de la politique, qu'il ne faut pas que les décisions prises nuisent à l'équité, la vivabilité et la viabilité de nos citoyens. Nous incitons nos employés à nous faire part de toute problématique ou enjeu auxquels ils pourraient se buter lors de l'application de la politique. Dans certains cas, il peut être pertinent de justifier aux employés une décision, lorsqu'un choix est effectué. Les efforts requis pour faire face à ces problèmes constituent une occasion d'innover en repensant la façon dont nous produisons et consommons.

Nous retrouvons 4 grands axes d'intervention : **l'approvisionnement**, la **tenue d'événements**, la **gestion municipale**, ainsi que la **promotion de l'écoresponsabilité**. Il est important de garder en tête que pour chacune de ces axes d'interventions, nous devons appliquer la règle des 5 «R», en respectant la hiérarchie suivante : refuser, réduire, réutiliser/revaloriser, recycler et composter. L'objectif des 5 «R» est de prolonger le plus longtemps possible le cycle de vie d'un objet. Il est à noter que nous favorisons toujours la **réduction de biens**, permettant ainsi de moins recycler ou composter. Ces alternatives ne doivent pas être la première option lorsque nous faisons un choix.

La Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare applique plusieurs comportements écoresponsables depuis un moment déjà, mais elle compte sur la **collaboration** de ses employés pour poursuivre et réduire son empreinte environnementale. Nous aimerions que nos citoyens se joignent au **mouvement**, et ce, sans sentir que cela ne devienne un fardeau pour ces derniers.

*Le droit à un environnement sain ne devrait pas avoir à se négocier, il en va de l'avenir des futures générations*⁴.

¹ https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/cadre_gestion.htm#:~:text=L'%C3%A9coresponsabilit%C3%A9%20fait%20r%C3%A9f%C3%A9rence%20%C3%A0,une%20perspective%20de%20d%C3%A9veloppement%20durable.

² Rapport Brundtland

³ Guide Loisir municipal et développement durable

⁴ <https://www.linfordurable.fr/educationcitoyennete/soyons-la-generation-future-pour-un-avenir-durable-3285>

Axe 1 – Approvisionnement écoresponsable

Étant une société de consommation, nous oublions souvent que nos achats ont un impact considérable sur notre empreinte environnementale. La Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare encourage ses employés à favoriser des achats de manière écoresponsable. Nous souhaitons ainsi montrer l'exemple à la communauté locale, en tout en ayant un impact positif chez les commerçants, ainsi que les fournisseurs **locaux et régionaux**. De plus, cela nous permet aussi de développer des **relations d'affaires** positives avec divers intervenants et entreprises.

Avant toute chose, la Municipalité se doit de former son personnel responsable d'achats.

Nous encourageons nos employés à faire de la recherche lors d'un achat, de l'élaboration d'un projet ou d'un événement, pour connaître les différentes alternatives possibles. De plus, il faut d'évaluer les besoins opérationnels réels de la Municipalité.

Nous incitons les employés à favoriser la Consommation Locale et lorsque possible saisonnière, auprès de compagnies ayant aussi des **politiques environnementales** et des **pratiques écoresponsables**. Il est tout de fois primordiale de s'assurer que la santé, ainsi que la sécurité de nos employés ne soient pas mises en jeu, quitte à ce qu'on délaisse l'aspect de l'écoresponsabilité.

Voici les mesures que doivent favoriser les employés municipaux lors d'achats ou signatures de contrats commerciaux :

- Favoriser les produits conceptualisés au Québec;
- Favoriser la location ou le partage de matériel (chaise, table, nappe, décoration...);
- Établir un partenariat avec des organismes et entreprises/artisans locaux;
- Favoriser l'achat de produits durable, pouvant être réutilisé, et non à usage unique;
- Favoriser l'utilisation de produits biologiques, équitables ou faits de matière recyclée;
- Favoriser l'utilisation de produits biodégradables, sans phosphates;
- Favoriser l'utilisation de produit non toxique pour l'environnement ou la santé;
- Tenir compte des conditions de travail des employés;
- Favoriser l'utilisation de produits en vrac, et éviter le suremballage;
- Faible consommation énergétique et hydrique, non polluante;
- Gérer l'approvisionnement de produits périssables, pour éviter le gaspillage;
- Donner ce dont on a plus besoin;
- Réparer les objets cassés au lieu de les jeter;
- Favoriser l'achat d'articles de seconde main.

Nous vous rappelons que les employés municipaux se doivent de respecter l'article 6 – Clause de préférence – Achat local du règlement 457-2023 portant sur la gestion contractuelle.

Axe 2 – Événements écoresponsables

La Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare a comme objectif de tenir des événements le plus écoresponsable possible. Il en va de même pour toutes organisations locales qui décideraient de tenir une activité sur son territoire. Il va sans dire que nous consommons beaucoup plus que nous le pensons lors d'événements de grande envergure.

Pour pouvoir réaliser un événement écoresponsable, sa **planification**, ainsi que sa **réalisation** sont deux éléments cruciaux. Nous demandons à tous nos employés de collaborer quant au respect des directives énoncées.

Avant tout, il est impératif de faire savoir aux participants, ainsi qu'aux organisateurs que nous voulons un **événement écoresponsable ou zéro déchet**. Il peut être pertinent de les informer sur les objectifs et les mesures mises en place pour y arriver. Plusieurs mesures énoncées concernant l'axe d'approvisionnement écoresponsable se retrouvent aussi dans la présente section.

Nous encourageons les organisateurs de noter les objectifs écoresponsables de l'événement, pour ensuite permettre l'analyse des résultats, et possiblement viser mieux l'année suivante. Ajouter une liste des mesures mises en place, pour nous permettre d'identifier celles qui fonctionnent le mieux auprès de nos citoyens.

Voici les mesures que doivent favoriser les employés municipaux lors de la tenue d'événements :

Biens de consommation

- Favoriser l'achat de produits locaux et régionaux;
- Fournisseurs locaux et régionaux (favoriser ceux se trouvant à moins de 100 km);
- Favoriser la location ou le partage de matériel (chaise, table, nappe, décoration...);
- Établir un partenariat avec des organismes et entreprises/artisans locaux;
- Favoriser l'achat de produits durable, pouvant être réutilisé, et non à usage unique;
- Favoriser l'utilisation de produits biologiques, équitables ou faits de matière recyclée;
- Favoriser l'utilisation de produits biodégradables, sans phosphates;
- Favoriser l'utilisation de produit non toxique pour l'environnement ou la santé;
- Consommer l'eau du robinet lorsque potable;
- Favoriser l'achat d'articles de seconde main;
- Favoriser la distribution de produits consignés.

Poubelles et bacs récupération

- Offrir sur le site de l'événement plusieurs bacs de recyclage, bacs poubelle et bacs de composte, facile d'accès, et y apposer des affiches claires pour le tri des déchets;

Alimentation

- Un menu végétarien peut être une bonne option, car les produits qu'on sert produisent généralement moins de pollution lors de leur fabrication, et permet de faire découvrir de nouvelles alternatives;
- Un buffet froid nécessite beaucoup moins d'énergie qu'un buffet chaud, autant pour le préparer que pour le conserver tout au long de l'événement;
- Gérer l'approvisionnement de produits périssables, pour éviter le gaspillage, en distribuant de petites portions d'aliments, quitte à ce qu'on serve une seconde fois;
- Proposer des produits en vrac ou non emballés pour éliminer les emballages;
- Utiliser des bâtons de bois pour mélanger le café au lieu de ceux en plastique;
- Distribuer ou demander aux bénévoles d'emporter une bouteille d'eau réutilisable;
- Utiliser les bornes de remplissage des bouteilles d'eau lors des événements, et informer les participants qu'ils peuvent emporter leur bouteille pour la remplir. Ne pas mettre les bouteilles jetables ou tout autres couverts à la vue des participants, pour ainsi réduire l'incitation à la consommation;
- Viser l'organisation d'événements zéro déchet;
- Offrir des aliments ou produits du Québec, encore mieux si c'est local;
- Suite à l'événement, les surplus alimentaires peuvent être distribués auprès d'un organisme du secteur.

Vaisselle

- Proposer aux participants d'emporter leur vaisselle ou ustensile réutilisable;
- Rien n'empêche d'utiliser de la vaisselle réutilisable pour les bénévoles;
- Utiliser un seul type de matériaux soit de la vaisselle et des ustensiles réutilisable, recyclable, ou compostable pour faciliter le tri des déchets lors d'événements;
- Malgré qu'il y ait de la vaisselle compostable, son utilisation est toujours à usage unique et ne permet pas la réutilisation.

Matériel promotionnel et articles employés/bénévoles

- Fournir des cocardes réutilisables ou proposer aux bénévoles d'utiliser celles d'événements des années précédentes;
- Utiliser les chandails des années précédentes pour réduire l'impression. Sinon, favoriser des tissus plus écoresponsables;
- Réutiliser les affiches d'années précédentes et modifier uniquement la date;
- Pour limiter l'impression et la distribution de pamphlets ou tout autres documents papiers, afficher un code QR sur les lieux de l'événement;
- Lors d'impression sur papier, utiliser du papier fait de fibres recyclées postconsommation non chloré et certifié;
- Des bouteilles réutilisables pourraient être vendues sur place.

Installations

- Lorsque possible, utiliser les toilettes permanentes environnantes au lieu de faire venir des toilettes chimiques.

Déplacement des participants

- Pour encourager les participants à utiliser des moyens de mobilité durable, nous visons de concilier les besoins de déplacement des personnes et diminution de l'impact carbone des transports. Des sites web et des applications peuvent être consultées pour trouver des personnes ayant des trajets prévus dans le secteur et pouvant pratiquer le co-voiturage en échange de quelques dollars. Exemple : Covoiturage.ca, AmigoExpress, EckoRide, Poparide, Caribook, Netlift, Monlift, Togetzer.

FEMNAL

Axe 3 – Gestion municipale écoresponsable

La Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare souhaite faire preuve de **leadership**, et inspirer ses résidents à ce que l'écoresponsabilité soit une partie intégrante de leur **mode de vie**, en s'assurant que ses employés appliquent les principes écoresponsables de la présente politique.

Nous avons comme objectif de **réduire l'empreinte écologique** de l'équipe municipale, car beaucoup des petits gestes de la vie de tous les jours ont un impact bien plus grand que nous pouvons le penser sur l'état de santé de notre environnement.

Orientation 1 : Exercer un leadership exemplaire en intégrant les principes de l'écoresponsabilité dans l'ensemble des processus décisionnels et des actions de la Municipalité

- Assurer la mise en œuvre de la *Politique écoresponsable*;
- S'assurer d'offrir une formation ainsi qu'un suivi aux employés et élus pour que tous puissent adhérer à la politique;
- Mettre de l'avant les différents programmes environnementaux auxquels la Municipalité participe.

Saviez-vous que 51% des travailleurs déclarent ne pas vouloir travailler pour des entreprises qui n'ont pas d'engagement social ou environnemental fort.⁵

Orientation 2 : Réduire l'utilisation de ressources naturelles

- Poursuivre la collecte à trois voies (recyclage, poubelle et composte) dans les bâtiments municipaux;
- Réduire l'utilisation du papier d'impression et utiliser du papier fait de fibres recyclées postconsommation non chloré et certifié. Favoriser les impression Recto-verso, en noir en blanc. Il est possible de mettre deux pages par pages pour réduire le nombre de feuilles utilisées;
- Limiter voire éliminer les impressions lors de rencontre d'équipe;
- Réduire l'utilisation du papier brun. Pour celui utilisé aux toilettes, il peut être mis au composte, et non à la poubelle;
- Le verso de documents papiers imprimés peut être utilisé et servir de bloc-notes, au lieu d'utiliser des post-it;
- Les post-it peuvent aller au recyclage, malgré la bande adhésive au verso;
- Avant de procéder à l'achat de nouveau mobilier de bureau, il est recommandé de faire le tour de ce que la municipalité possède déjà. Les échanges entre les collègues sont possibles. Si vous ne trouvez ce qui vous convient, privilégier l'achat de meubles seconde

⁵ Étude menée auprès de milléniaux par Cone Communication en 2016. <https://engageforgood.com/2016-cone-communications-millennial-employee-engagement-study/>

main. Ils sont parfois bien plus robustes que le mobilier fabriqué dans les dernières années;

- Poursuivre la promotion du règlement sur la stratégie d'économie de l'eau potable.

Orientation 3 : Aménager et entretenir les terrains municipaux de manière écologique

- Interdire l'utilisation de pesticides par l'équipe Municipale;
- Favoriser la plantation et la croissance d'espèces végétales indigènes;
- Revégétaliser les bandes riveraines;
- Mettre en place des forêts nourricières, et en faire la promotion auprès des résidents;
- Aménagement d'espaces verts;
- Remplacer les stationnements en asphalte par des stationnements dits verts, pour éliminer les îlots de chaleur et permettre l'égouttement de l'eau de pluie vers la nappe phréatique.

Orientation 4 : Électrifier les transports

- Poursuivre l'électrification des véhicules municipaux;
- Poursuivre l'implantation de bornes de recharge pour les voitures électriques dans la Municipalité;
- Lors d'événements municipaux, promouvoir le covoiturage entre les citoyens.

Orientation 5 : Réduire la consommation énergétique et leur production de gaz à effet de serre (GES)

- Réduire la consommation énergétique de nos infrastructures (lumière, ventilation...);
- Procéder à un entretien régulier des systèmes de ventilation et climatisation;
- Autorisation de feux lorsque nous ne faisons pas face à une période de sécheresse. Consulter la SOPFEU pour connaître les restrictions en vigueur;
- La Municipalité s'engage à faire le suivi de l'évolution de nouvelles études concernant les feux d'artifices événementiels, ainsi que leur impact sur l'environnement;
- Ne pas laisser sa voiture fonctionner lorsque l'on n'est pas à l'intérieur;
- Favoriser les déplacements avec des moyens de transport durables, lorsque possible.

Orientation 6 : Réduire la consommation numérique et leur production de gaz à effet de serre (GES)

Beaucoup pensent à tort que l'avènement des appareils numériques dans notre vie quotidienne diminue drastiquement l'impact de notre consommation sur l'environnement, mais très peu sont conscients des enjeux que ces derniers entraînent. Au Québec, nos habitudes de consommation numériques ont de grosses répercussions environnementales. Il est reconnu que 4% à 5% des GES émis, dans notre province, proviennent de la consommation numérique. Les experts estiment

qu'en 2025, ils atteindront 8%, soit l'équivalent de GES mondiaux attribués à l'utilisation des voitures à essence.

La possibilité de pouvoir communiquer instantanément avec un individu se trouvant à 5 000 km, de pouvoir trouver une mine d'or d'informations à travers le monde ou collaborer et échangeant dans le domaine de la recherche sont un énorme avantage que nous offre les nouvelles technologies. Malheureusement, cela peut provoquer des conséquences impensables. Qu'il s'agisse d'envoyer des courriels, consulter un site web, faire une recherche sur internet ou simplement stocker des données sur un serveur, ces gestes peuvent avoir une incidence beaucoup plus grande que nous pensons sur notre impact environnemental. Dans les dernières années, nous avons développé une multitude de programmes de visioconférence pour ainsi permettre à des participants ne pouvant se présenter à une rencontre en présentiel d'en faire partie, et de pouvoir partager des présentations visuelles.

L'humain a tendance à vouloir constamment remplacer ces anciens appareils par de nouvelles technologies dites plus performantes, mais leurs arrivés dans nos vies pollue beaucoup plus rapidement qu'il le devrait. Nous écourtons bien trop rapidement la durée de vie de nos appareils électroniques.

Courriels

Les courriels! Ne vous arrive-t-il pas de vous sentir envahis par la quantité que nous recevons quotidiennement? De revenir de l'heure du dîner et être ensevelis de nouveaux courriels? Malgré que nous n'ayons pas un plein contrôle de ce qui entre dans notre boîte de courriel, nous pouvons quand même poser quelques petits gestes pour réduire leur impact sur notre empreinte environnementale.

- S'abonner uniquement aux infolettres qui nous intéressent et se désabonner des infolettres non désirées ou que nous ne prenons jamais le temps de lire;
- Faire un ménage régulier des vieux courriels;
- L'envoi d'un courriel pollue beaucoup plus qu'on ne le pense. C'est pour cette raison que les appels téléphoniques ou l'utilisation de la messagerie instantanée est favorisées;
- Éviter de mettre des pièces jointes dans les courriels, et favoriser l'utilisation d'hyperlien vers des fichiers sur le serveur ou un service infonuagique, pour réduire la taille des courriels. Si un fichier doit être joint, le compresser avant l'envoi;
- Enregistrer ses courriels importants, ainsi que ses pièces jointes sur notre disque dur permet de ne pas les télécharger à chaque fois que nous ouvrons notre boîte courriels et lorsque nous voulons les consulter;
- À la fin d'une réunion, faire le tour des personnes voulant être en copie dans les envois par courriel : utiliser «répondre à tous » que si cela s'avère strictement nécessaire.

Appareils

- Lorsque possible, prolonger la longévité des appareils numériques, par exemple un cellulaire ou un ordinateur portable. Si un appareil ne convient plus aux fonctions d'un employé, il peut toujours servir à un employé ayant à réaliser des tâches plus simples;
- Avant de substituer un appareil défectueux, opter pour la réparation de celui-ci avant d'effectuer un nouvel achat;
- Avant d'acheter du matériel informatique ou électronique, vérifier ce que nous avons dans nos locaux et qui est inutilisé. On peut souvent trouver des choses intéressantes ou des alternatives.

Web

Près de 2 % des émissions de carbone liées à l'énergie proviennent des centres et les réseaux de données, ce qui équivaut à celle générée par le secteur de l'aviation! Pour éviter la surchauffe de leurs serveurs, ces centres ont recours à d'importantes quantités d'eau afin d'en assurer le refroidissement. Un centre de données de Google de taille standard utilise 1,7 million de litres d'eau par jour. De plus, ces installations se trouvent souvent dans des régions frappées par la sécheresse. En 2021, environ 20 % de celles aux États-Unis dépendaient de bassins versants affectés par des sécheresses modérées à élevées. Plusieurs s'approvisionnent depuis des sources d'eau potable, au détriment des besoins des communautés. Les centres de traitement de données occupent de larges portions de territoire pour construire, opérer et développer leurs infrastructures. De plus, dans bien des cas, cela s'accompagne de déforestation, de destruction d'habitats et de perte de biodiversité.

La mise en place des installations de réseaux de câbles dans les fonds marins affecte aussi la faune et la flore marine. Le fond des océans est sillonné de près de 1,5 million de kilomètres de câbles à fibre optique sous-marins. Les activités d'installation, de maintenance et de mise hors service ont bouleversé les habitats, en plus d'engendrer de la pollution chimique et sonore.

À plus petite échelle, les entreprises peuvent agir en s'assurant d'héberger leurs données sur des serveurs alimentés par de l'énergie propre. La proximité d'un serveur peut aussi réduire le coût environnemental du transport des données. Un nombre accru d'entreprises en hébergement web se centre sur le développement durable et utilisent des énergies renouvelables.

*Avancer sur la voie de la sobriété numérique ne se limite pas à choisir les solutions les plus vertes. Cela nécessite des changements de comportement dans toute l'organisation.*⁶

- Optez pour un serveur d'hébergement certifié alimenté par des énergies renouvelables pour stocker les données de notre site web;
- Encouragez les entreprises et les services du secteur, et ayant recours à des hébergeurs écologiques.

⁶ <https://www.revuegestion.ca/reduire-lempreinte-environnementale-des-ti-est-ce-possible#:~:text=La%20gestion%20des%20donn%C3%A9es,environmental%20du%20transport%20des%20donn%C3%A9es>

Consommation – diffusion vidéo

Contrairement à ce que beaucoup pensent, la lecture de vidéo et d'audio en continu s'avère très énergivore, voire très loin d'être négligeable. En fait, la diffusion vidéo en continu cause 75 % du trafic de données mondial. Voici plusieurs mesures à prendre pour réduire l'empreinte écologique de nos communications ainsi que notre consommation vidéo, autant pour des rencontres, qu'à titre instructif lors de formation ou notre simple divertissement.

- Optez pour des paramètres de faible résolution pour la lecture en continu;
- Favorisez le téléchargement plutôt que l'écoute multiple du même contenu;
- Choisissez des services qui priorisent des serveurs écoénergétiques;
- Désactiver la fonction de lecture automatique sur YouTube et sur les autres plateformes de diffusion en continu.

Plusieurs se demandent si la fabrication d'un appareil électronique produit plus de GES que son utilisation. Cela dépend de la longueur du cycle de vie de l'appareil et de la fréquence de son usage. En règle générale, la fabrication des appareils produit entre 50% et 80% de l'émission des GES, alors que le transport des matériaux se situe entre 10% et 20%, et que leur usage entre 20% et 30%. Par exemple, la fabrication d'un ordinateur, c'est 240 kilogrammes de combustibles fossiles, 22 kilogrammes de produits chimiques et 1,5 tonne d'eau.

Que ce soit dans la vie de tous les jours, ou dans un contexte professionnel, nous sommes une société de surconsommation. Nous demandons à nos employés de faire régulièrement un désencombrement de leur espace de travail individuel et commun, car nous avons beaucoup plus d'objets que nécessaire. Il arrive souvent que nous oublions que nous les avons en notre possession. Il nous est alors possible de les donner pour qu'ils soient réutilisés ou revalorisés, à un de nos collègues ou à un centre de dons. De plus, travailler dans un environnement organisé et propre est plus stimulant et nous fait économiser du temps, mais aussi de l'argent en évitant d'acheter des biens en double.

Nous encourageons les employés et élus de la Municipalité de favoriser l'hébergement auprès d'hôtel avec la certification Clé verte en partenariat avec l'Association de l'Hôtellerie du Québec, lors de déplacements. Vous trouverez tous les établissements, auxquels la certification a été décernée, sur le site web suivant : <https://greenkeyglobal.com/fr/recherche-de-membres-de-cle-verte/>

Individuellement, tous ses gestes peuvent sembler anodins, mais c'est en les réalisant fréquemment, et en mettant un commun les actions de plusieurs personnes au sein d'un groupe que nous avons un impact plus notable sur notre empreinte écologique.

Axe 4 - Promotion de l'écoresponsabilité

La Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare compte sur la **collaboration** de tous et chacun pour **sensibiliser** et **promouvoir** l'écoresponsabilité auprès de ses citoyens. Les employés, les élus, ainsi que les fournisseurs seront interpellés pour mettre la main à la pâte, et donner l'exemple à ses résidents, pour nous permettre d'atteindre un objectif commun : **réduire l'impact de l'empreinte écologique de notre Municipalité.**

Déplacements

- Utilisation d'une voiture électrique pour les déplacements des employés sur notre territoire;
- Promouvoir les mobilités douces : vélos, marche à pied;
- Sensibilisation à la marche au ralenti : sensibilisation des agents de la voirie concernant la machinerie lourde et les camions lourds;
- Installer plus de bornes de rechargement électrique sur le territoire de la Municipalité;
- Offrir le transport collectif lors de la tenue d'événements.

Déchets

- Sensibiliser la population aux 5 «R» et au bon tri des matières résiduelles
- Promouvoir et démystifier le compost
- Inciter à l'herbicyclage et au feuillicyclage
- Bonifier la patrouille verte, et être représenté lors d'événements
- Diminuer les coûts liés à la gestion des déchets

Voici une liste d'autres comportements que devront respecter les employés municipaux :

- Établir un plan ou échéancier de plan d'action, faisant la promotion de la réduction de l'empreinte écologique, à l'interne tout comme auprès des citoyens;
- Promouvoir et respecter le nouveau règlement la stratégie d'économie de l'eau potable de municipalité (460-2023);
- Bonifier les programmes de subventions pour des produits écoresponsables durables, pour inciter les résidents à faire la transition vers des achats plus écoresponsables et durables;
- Améliorer l'efficacité énergétique et réduire la consommation d'énergie des infrastructures municipales (chauffage, ventilation, lumière...);
- S'assurer de faire suivre des formations et conférences aux employés et élus municipaux concernant le développement durable et l'écoresponsabilité

C'est en faisant la promotion de l'écoresponsabilité et en conscientisant sur l'impact de nos actions sur notre environnement que nous avons l'opportunité de faire changer les mentalités. Nous avons la capacité d'influencer les citoyens, seulement avec nos gestes, en donnant l'exemple, sans toutefois les forcer ou les faire culpabiliser à apporter des changements. Nos employés se doivent de servir de modèle. Il est important de se souvenir que **chaque geste compte**, que nous désirons que les citoyens s'impliquent volontairement dans le mouvement.

FEMNAL

Mesures adoptées et mises en place par la municipalité

Au fil des ans, la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare a **instauré** de multiples mesures pour réduire son empreinte écologique, et **conscientiser** ses employés à l'impact de leurs gestes.

Voici une liste exhaustive de ces mesures :

- Mettre à disposition des équipes d'urbanisme et d'environnement une voiture 100% électrique pour leurs déplacements ;
- Collaboration avec les Municipalités de Sainte-Béatrix et de Saint-Alphonse-Rodriguez pour la tenue d'un écocentre;
- Mise en place de plusieurs subventions pour favoriser un virage vers des achats durables : aide financière achat toilette faible débit et de couches lavables ;
- Recyclage de détecteurs de fumée ;
- Installation d'un contenant pour la récupération de batteries à l'hôtel de ville ;
- Implantation d'un règlement sur la stratégie d'économie de l'eau potable ;
- Acquisition de deux bornes de remplissage de bouteilles d'eau pour les événements ;
- Suivis annuels de la qualité des cours d'eau ;
- Lutte constante contre les espèces exotiques envahissantes dans nos cours d'eau ;
- Mise en place d'une journée de l'environnement avec entre autres la distribution gratuite de semis, boutures et composte, avec la collaboration de plusieurs organismes et entrepreneurs œuvrant pour l'écoresponsabilité et le développement durable ;
- Mise en place d'un jardin en boîte en libre-service pour les citoyens.

En terminant, il est à noter que l'équipe de l'environnement souhaite collaborer avec les autres départements pour permettre l'implantation de ces mesures et que toutes propositions ou modifications sont les bienvenues.

Références principale :

- Politique écoresponsable de la CREL
- http://www.portail.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Documentation/TCAE_guide_AER_SCT_vFinale.pdf
- https://www.soyonsresponsables.ca/wp-content/uploads/2022/11/GUIDE_ACHAT-RESPONSABLE.pdf
- <https://fr.davidsuzuki.org/mode-de-vie/comment-reduire-empreinte-carbone-du-numerique/>
- <https://www.revuegestion.ca/reduire-lempreinte-environnementale-des-ti-est-ce-possible#:~:text=La%20gestion%20des%20donn%C3%A9es,environmental%20du%20transport%20des%20donn%C3%A9es>
- <https://www.hellocarbo.com/blog/reduire/hebergement-vert-site-web/>
- <https://inrs.ca/linrs/developpement-durable/agir-pour-le-developpement-durable/sobriete-numerique/>

FEMNAL